

Problématique

Les espèces concernées par la directive habitats dans le site Natura 2000 sont fragilisées par 3 facteurs liés à la pratique de la pêche. Les déversements de poissons porteurs d'éléments pathogènes, les croisements entre les sujets déversés et les prélèvements peuvent avoir un impact sur la dynamique des populations. Dans le Site Natura 2000 Bassin de l'Airou il s'agit de maintenir dans un état de conservation favorable les populations de Saumon Atlantique, de Chabot et de Lamproie de Planer, tout en conservant les activités de pêche et de loisir.

Facteurs d'influence concernés

- L'exploitation de la ressource par la pêche
- La présence de pathologies et de parasites
- Les croisements génétiques avec les sujets déversés

Secteurs concernés

- Le lit de la rivière

État de conservation des espèces

- La présence de pathologies et de parasites
Actuellement, aucune pathologie affectant les espèces piscicoles visées par la directive "Habitats" n'est connue sur le site. Le risque principal viendrait d'un parasite du saumon atlantique, *Gyrodactilus salaris*, dont la présence n'est pas avérée en France.
- Les croisements génétiques avec les sujets déversés
Les espèces piscicoles visées sur le site du Bassin de l'Airou ne font pas l'objet de déversement par les AAPPMA. Le risque de croisements génétiques n'existe donc pas actuellement.
- L'exploitation de la ressource par la pêche
Aucune des espèces visées par Natura 2000 n'est pêchée sur l'Airou. Seul le Saumon atlantique fait l'objet d'exploitation par les pêcheurs en aval du site du bassin de l'Airou (cours principal Sienne). Cette exploitation est cependant très encadrée (date d'ouverture, un total autorisé de captures est fixé tous les ans...) répondant ainsi aux préconisations des articles 14 et 15 de la directive "Habitats".

Objectifs

- **S'assurer de la qualité sanitaire des poissons déversés dans l'Airou (Opération 3.1)**
afin d'éviter les problèmes sanitaires pour les espèces concernées par Natura 2000
- **Ne pas repeupler en Saumon le site Natura 2000 Bassin de l'Airou (Opération 3.2)**
afin de préserver la qualité génétique du Saumon Atlantique
- **Suivre l'évolution des populations piscicoles sur le site Natura 2000 Bassin de l'Airou (Opération 3.3)**
afin de suivre l'évolution de la qualité des habitats des espèces concernées par Natura 2000.

Mesures proposées

Opération n° 3-1	Éviter les problèmes sanitaires pour les espèces concernées par Natura 2000, en s'assurant de la qualité sanitaire des poissons déversés dans le Bassin de l'Airou	Priorité
<i>Mesure 311</i>	<i>Établir une charte qualité du déversement piscicole</i>	△ △ △
Opération n° 3-2	Préserver la qualité génétique du saumon	
<i>Mesure 321</i>	<i>Ne pas repeupler en Saumon le site Natura 2000 Bassin de l'Airou</i>	△ △ △
Opération n° 3-3	Gérer l'espèce sur le site	
<i>Mesure 331</i>	<i>En période d'ouverture de la pêche à la truite, étudier son impact sur la prise de saumons juvéniles</i>	△
<i>Mesure 332</i>	<i>Suivre l'évolution de captures de Saumon Atlantique adultes</i>	△ △ △
<i>Mesure 333</i>	<i>Suivre l'évolution des populations piscicoles dans leur ensemble</i>	△ △